

**CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE  
D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC  
entre  
Le Syndicat Energies Haute-vienne  
et la Commune SAINT JUNIEN**

Vu la loi du 12 juillet 1985 dite "Loi M.O.P" modifiée, Vu le livre IV du code de la commande publique fixant les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée. Vu les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne adoptés par délibération en date du 27/03/2019

et

par arrêté n° DL/BCLI N°2019 de Monsieur de Préfet en date du 26/04/2019, et notamment les articles 3-2

donnant compétence en matière d'éclairage public.

Vu les délibérations du Conseil Municipal/Communautaire en date du 03/02/2023, désignant le Syndicat, Energies Haute-Vienne comme Maîtrise d'ouvrage des travaux.

Vu les délibérations de l'Assemblée plénière du Syndicat, Energies Haute-Vienne du 20/12/2001, du 28/03/2007, du 25/01/2012 et du 27/01/2016, fixant les modalités de subvention de SEHV aux opérations d'éclairage public.

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Syndicat, Energies Haute-Vienne du 2 juillet 1997 autorisant le Syndicat à apporter assistance aux communes qui le souhaitent, dans l'établissement des projets d'éclairage public.

**IL A ETE CONVENU :**

**ARTICLE 1- TERMINOLOGIE :**

Dans la présente convention sont respectivement appelés :

Maître d'ouvrage : La Commune de SAINT JUNIEN

Maître d'ouvrage désigné : Le Syndicat, Energies Haute-Vienne (SEHV),

Libellé de l'opération : MODERNISATION DE L ECLAIRAGE SPORTIF.

N° de l'opération : 23ECL134.

**ARTICLE 2- DESIGNATION DE L'OUVRAGE :**

L'ouvrage, objet de la présente convention concerne la réalisation d'un réseau d'éclairage public au lieu-dit ALL DES POMMIERS

Cette opération est engagée sous la/les référence(s) : 23ECL134.

A l'issue de la réception des travaux sans réserves, ces infrastructures d'éclairage public relèvent de la seule propriété de la Commune de SAINT JUNIEN

**ARTICLE 3- ATTRIBUTIONS CONFIEES AU MAITRE D'OUVRAGE DESIGNÉ :**

**3-1- Définition des conditions techniques et administratives.**

Le cas échéant, le SEHV fait procéder à une pré-étude de l'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage.

Il apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels. Il établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe budgétaire de l'opération.

Après acceptation de l'estimation par le maître d'ouvrage, le SEHV fait procéder à l'étude complète de l'ouvrage, y compris l'étude photométrique s'il y a lieu.

L'avant-projet est soumis à l'approbation du maître d'ouvrage, notamment en ce qui concerne l'implantation des luminaires. L'avant-projet étant approuvé, le SEHV établit le devis de l'opération.

### **3-2- Conditions financières.**

#### **3-2-1- Détermination des prix unitaires - Mode d'évaluation des ouvrages- règlement des travaux**

Les travaux sont réalisés dans le cadre des marchés publics de travaux conclus par le Syndicat, Energies Haute-Vienne.

L'intégralité des clauses de ces marchés à bons de commande s'applique à cette opération, qu'il s'agisse des CCAP, des CCTP ainsi que du bordereau des prix.

Les clauses d'actualisation de l'indice TP12 seront répercutées dans le cadre de cette convention.

Les travaux sont financés à l'avancement par le SEHV.

### **3-3- Choix de l'entrepreneur.**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise attributaire dans le cadre de ses marchés et de ses programmations.

### **3-4- Exécution des travaux.**

Le SEHV assure la surveillance et la gestion des travaux.

Il établit le bon de commande et fixe les délais impartis à l'entreprise pour la réalisation des travaux. Un courrier confirme le démarrage des travaux à la commune.

Les travaux sont réputés terminés à la date de réception prononcée sans réserve par le SEHV.

### **3-5- Réception des travaux**

Afin de procéder aux opérations préalables à la réception des travaux, l'entreprise adressera, dès l'achèvement des travaux, sa lettre de fin de travaux accompagnée du projet de décompte final et du plan de récolement provisoire au SEHV. Les opérations préalables à la réception de travaux seront effectuées en présence de l'entreprise et du maître d'ouvrage dûment convoqués.

### **3-6- Remise de documents.**

Le SEHV remet au maître d'ouvrage le plan de récolement des travaux à l'issue de la réception du chantier.

### **3-7- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie**

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à certificats d'économies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

### **Article 4- REMUNERATION DU SEHV**

L'assemblée plénière du Syndicat, Energie Haute-Vienne, en date du 23 juin 1999, a décidé de ne pas appliquer de rémunération.

### **Article 5- DECOMPTE DES SOMMES DUES**

L'estimation des sommes dues se décompose comme suit :

N° Prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
23ECL134ECL3	40 456,51	8 091,30	48 547,81
23ECL134ECL1	89 825,30	17 965,06	107 790,36
23ECL134ECL5	41 698,61	8 339,72	50 038,33
23ECL134ECL7	73 114,93	14 622,99	87 737,92

23ECL134ECL9	95 923,25	19 184,65	115 107,90
--------------	-----------	-----------	------------

### **Recouvrement**

La collectivité s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes mises en recouvrement et à inscrire la somme correspondante à son budget.

La présente convention ne prévoit pas de rémunération du SEHV. Son estimation tient compte d'une somme à valoir. Le recouvrement des sommes dues se fera sur le montant exact des travaux réalisés TTC, une copie de la récapitulation du décompte général des travaux et du certificat de service fait étant en justificatif.

Si dans le cadre de la réalisation des travaux, le montant de travaux de la collectivité s'avérait supérieur aux montants stipulés dans la convention initiale, un avenant sera signé entre le SEHV et la seule collectivité pour préciser les montants à charge de la commune.

### **ARTICLE 6- MODALITES DE REMBOURSEMENT.**

#### **Délais de recouvrement :**

La Commune de SAINT JUNIEN s'engage à rembourser intégralement le Syndicat Energies Haute-Vienne au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du SEHV, du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

#### **Subvention**

Le montant de ces travaux fera l'objet d'une subvention attribuée constituant un montant maximum d'engagement du SEHV.

La subvention sera reversée sur la base des barèmes de subvention arrêtés par le Syndicat, Energies Haute-Vienne fixant le régime des subventions pour le programme concerné.

Un arrêté d'attribution portant notification de cette subvention sera adressé après le vote du budget primitif, ou de la décision modificative correspondante, du SEHV.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche de 30%.

Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

### **ARTICLE 7- ACHEVEMENT DE LA MISSION.**

La mission de maîtrise d'ouvrage désigné, objet de la présente convention, prend fin à la date du paiement des sommes dues à l'entreprise.

### **ARTICLE 8- REMISE DE L'OUVRAGE.**

L'ouvrage sera intégré au patrimoine de la collectivité dès la réception définitive sans réserve des travaux.

### **ARTICLE 9- PIECES JOINTES A LA CONVENTION.**

Les pièces suivantes sont annexées :

- Devis des travaux à réaliser
- Délibération de la commune

Le Palais sur vienne, le  
Le président du SEHV  
G. DARGENTOLLE

Mairie de SAINT JUNIEN

## DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

### SAINT JUNIEN 23ECL134ECL3 ALL DES POMMIERS

N° Article	Désignation	RAL	Prix U. (€ HT)	Qté.	Montant HT
2009	Mise en chantier chantier aérien ou ponctuel souterrain sur des infrastructures d'éclairage public existantes		252,00 €	1.00	252,00 €
9063	Plus value pour réglages de nuit (applicable aux installations sportives et illuminations de bâtiments et végétaux...)		36,30 €	9.00	326,70 €
9072	Fourniture et pose d'un coffret de connexion classe II entre réseau souterrain et aérien avec parafoudre et disjoncteur différentiel monophasé 30mA - 32A y compris raccordements		249,00 €	6.00	1 494,00 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		676,42 €	3.00	2 029,26 €
6092	Câble U 1000 RO2V 3 G 2,5 mm <sup>2</sup> Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		2,20 €	30.00	66,00 €
6113	Câble 7 G 1,5 mm <sup>2</sup> TGB Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		16,40 €	102.00	1 672,80 €
9004	Fourniture et pose de protection différentielle monophasée 30MA, supérieure à 16A		114,50 €	1.00	114,50 €
9066	Fourniture et pose dispositif de protection classe II contre les surtensions entre 260V et 1,5 Kv - 5A - adaptable en pied de mât		47,30 €	5.00	236,50 €
9014	Fourniture et pose coffret porte fusibles type BC20 ou similaire y compris fusibles et raccordement.		51,50 €	4.00	206,00 €
10846	F et P Equipement Olivio Complementaires - F et P projecteur 144L85-740 A4 BPS CL2 GY de type AREAFLOOD PRO Large 144 leds ou équivalent		842,60 €	1.00	842,60 €
10847	F et P Equipement Olivio Complementaires - JCL Projecteur sur étrier puissance 253w pour 31797lums Ral aux choix de type TARUS400 ou équivalent		603,90 €	4.00	2 415,60 €
10850	F et P Equipement Olivio Complémentaires - F et P projecteur modules 264 LED 963W 4000°K 230V de type WOLTRON 2 ou équivalent		1 622,50 €	6.00	9 735,00 €
2337	Réfection définitive à l'émulsion bicouche selon prescriptions du gestionnaire de voirie		10,00 €	6.75	67,50 €

2315	Remblaiement de fouilles annexes en sable ou grave 0/31,5		43,10 €	13.50	581,85 €
8119	Fourniture et pose socle pour coffret EP gamme Meije 800x250 ou equivalent		174,00 €	4.00	696,00 €
8118	Fourniture et pose coffret EP gamme Meije 800x250 ou equivalent équipé panneau de commande ou comptage		264,00 €	4.00	1 056,00 €
6097	Câble U 1000 RO2V 5 G 10 mm <sup>2</sup> Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		8,90 €	14.00	124,60 €
3402	F & P gaine TPC1 de diamètre 63 y compris les opturateurs de fourreau si nécessaire		2,10 €	14.00	29,40 €
2326	Réfection tranchée à l'émulsion bicouche y compris couche d'imprégnation ou d'accrochage pour tranchée, selon prescriptions du gestionnaire de voirie		6,80 €	14.00	95,20 €
2317	Découpe couche de roulement		2,20 €	14.00	30,80 €
2300	Remblaiement tranchée avec matériaux extraits		0,60 €	112.00	67,20 €
2200	Ouverture tranchée pour couverture minimum de 0,65 m pour 1 câble plus câble jointif		13,20 €	14.00	184,80 €
2100	Confection de mise à la terre nue ou isolée - réseaux aériens		240,60 €	3.00	721,80 €
9046	Massif béton pour candélabre de hauteur > 12 mètres ou hors standard		440,30 €	8.00	3 522,40 €
9922	Fourniture et pose de Mât de tous types		3 846,12 €	2.00	7 692,24 €
			<b>Génie civil</b>		<b>0,00 €</b>
			<b>TOTAL HT</b>		<b>34 260,75 €</b>
			<b>TOTAL HT Coefficienté avec somme à valoir</b>		<b>40 456,51 €</b>
			<b>TVA (20.00%)</b>		<b>8 091,30 €</b>
<b>Somme à inscrire au budget</b>			<b>Total TTC</b>		<b>48 547,81 €</b>
<b>Subvention accordée après facturation</b>					<b>0,00 €</b>

SAINT JUNIEN, le

**Vu et approuvé  
Bon pour accord**

**Le Maire**

## DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

### SAINT JUNIEN 23ECL134ECL1 ALL DES POMMIERS

N° Article	Désignation	RAL	Prix U. (€ HT)	Qté.	Montant HT
9063	Plus value pour réglages de nuit (applicable aux installations sportives et illuminations de bâtiments et végétaux...)		36,30 €	20.00	726,00 €
9008	Pose de cellule photoélectrique sans fourniture		75,70 €	6.00	454,20 €
9016	Fusibles 16A, 20A, 32A		1,40 €	20.00	28,00 €
9017	Porte-fusibles		10,50 €	20.00	210,00 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		676,42 €	12.00	8 117,04 €
6113	Câble 7 G 1,5 mm <sup>2</sup> TGB Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		16,40 €	600.00	9 840,00 €
10817	F projecteur GEN3 BVP528, 220 000 lm optique selon étude de type OPTIVISION LED		2 260,50 €	20.00	45 210,00 €
9925	Fourniture et pose de Borne de tous types et de toutes technologies		2 296,73 €	5.00	11 483,65 €
			<b>Génie civil</b>		<b>0,00 €</b>
			<b>TOTAL HT</b>		<b>76 068,89 €</b>
			<b>TOTAL HT Coefficienté avec somme à valoir</b>		<b>89 825,30 €</b>
			<b>TVA (20.00%)</b>		<b>17 965,06 €</b>
<b>Somme à inscrire au budget</b>			<b>Total TTC</b>		<b>107 790,36 €</b>
<b>Subvention accordée après facturation</b>					<b>0,00 €</b>

SAINT JUNIEN, le

Vu et approuvé  
Bon pour accord

Le Maire

## DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

### SAINT JUNIEN 23ECL134ECL5 ALL DES POMMIERS

N° Article	Désignation	RAL	Prix U. (€ HT)	Qté.	Montant HT
10850	F et P Equipement Olivio Complémentaires - F et P projecteur modules 264 LED 963W 4000°K 230V de type WOLTRON 2 ou équivalent		1 622,50 €	12.00	19 470,00 €
6113	Câble 7 G 1,5 mm² TGB Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		16,40 €	336.00	5 510,40 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		676,42 €	11.00	7 440,62 €
9017	Porte-fusibles		10,50 €	12.00	126,00 €
9016	Fusibles 16A, 20A, 32A		1,40 €	12.00	16,80 €
9063	Plus value pour réglages de nuit (applicable aux installations sportives et illuminations de bâtiments et végétaux...)		36,30 €	12.00	435,60 €
9046	Massif béton pour candélabre de hauteur > 12 mètres ou hors standard		440,30 €	4.00	1 761,20 €
9052	Implantation de candélabre supérieur à 14 mètres		300,00 €	1.00	300,00 €
2009	Mise en chantier chantier aérien ou ponctuel souterrain sur des infrastructures d'éclairage public existantes		252,00 €	1.00	252,00 €
				<b>Génie civil</b>	<b>0,00 €</b>
				<b>TOTAL HT</b>	<b>35 312,62 €</b>
				<b>TOTAL HT Coefficienté avec somme à valoir</b>	<b>41 698,61 €</b>
				<b>TVA (20.00%)</b>	<b>8 339,72 €</b>
				<b>Total TTC</b>	<b>50 038,33 €</b>
	<b>Somme à inscrire au budget</b>				<b>50 038,33 €</b>
	<b>Subvention accordée après facturation</b>				<b>0,00 €</b>

SAINT JUNIEN, le

Vu et approuvé  
Bon pour accord

Le Maire

## DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

### SAINT JUNIEN 23ECL134ECL7 ALL DES POMMIERS

N° Article	Désignation	RAL	Prix U. (€ HT)	Qté.	Montant HT
7043	Dépose de cellule photoélectrique, horloge, tableau, y compris câblage et accessoires		35,70 €	22.00	785,40 €
7057	Dépose de lanterne ou projecteur avec éventuellement le coffret de protection fusible type BC 20, y compris câblage et accessoires		35,90 €	22.00	789,80 €
9017	Porte-fusibles		10,50 €	18.00	189,00 €
2009	Mise en chantier chantier aérien ou ponctuel souterrain sur des infrastructures d'éclairage public existantes		252,00 €	1.00	252,00 €
6113	Câble 7 G 1,5 mm <sup>2</sup> TGB Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		16,40 €	486.00	7 970,40 €
9016	Fusibles 16A, 20A, 32A		1,40 €	36.00	50,40 €
9063	Plus value pour réglages de nuit (applicable aux installations sportives et illuminations de bâtiments et végétaux...)		36,30 €	18.00	653,40 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		676,42 €	2.00	2 705,68 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		289,33 €	6.00	1 735,98 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		349,12 €	7.00	2 443,84 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		4 928,75 €	1.00	4 928,75 €
10817	F projecteur GEN3 BVP528, 220 000 lm optique selon étude de type OPTIVISION LED		2 260,50 €	16.00	36 168,00 €
10850	F et P Equipement Olivio Complémentaires - F et P projecteur modules 264 LED 963W 4000°K 230V de type WOLTRON 2 ou équivalent		1 622,50 €	2.00	3 245,00 €
				<b>Génie civil</b>	<b>0,00 €</b>
				<b>TOTAL HT</b>	<b>61 917,65 €</b>
				<b>TOTAL HT Coefficienté avec somme à valoir</b>	<b>73 114,93 €</b>
				<b>TVA (20.00%)</b>	<b>14 622,99 €</b>
	<b>Somme à inscrire au budget</b>			<b>Total TTC</b>	<b>87 737,92 €</b>
	<b>Subvention accordée après facturation</b>				<b>0,00 €</b>



SAINT JUNIEN, le

**Vu et approuvé  
Bon pour accord**

**Le Maire**

**Le Syndicat Energies Haute-Vienne**

8, rue d'Anguenaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE  
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - [sehv@sehv.fr](mailto:sehv@sehv.fr) - [www.sehv.fr](http://www.sehv.fr)  
Siret 258 708 585 000 33



## DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

### SAINT JUNIEN 23ECL134ECL9 ALL DES POMMIERS

N° Article	Désignation	RAL	Prix U. (€ HT)	Qté.	Montant HT
7043	Dépose de cellule photoélectrique, horloge, tableau, y compris câblage et accessoires		35,70 €	26.00	928,20 €
7057	Dépose de lanterne ou projecteur avec éventuellement le coffret de protection fusible type BC 20, y compris câblage et accessoires		35,90 €	27.00	969,30 €
9017	Porte-fusibles		10,50 €	23.00	241,50 €
2009	Mise en chantier chantier aérien ou ponctuel souterrain sur des infrastructures d'éclairage public existantes		252,00 €	1.00	252,00 €
6113	Câble 7 G 1,5 mm² TGB Câble 1000v en cuivre répondant à la norme NFC 32 321 avec vert jaune		16,40 €	740.00	12 136,00 €
9013	F et P coffret coupe-circuit triphasé y compris les raccordements et toutes sujétions. Non compris encastrement éventuel dans un mur.		163,90 €	4.00	655,60 €
9016	Fusibles 16A, 20A, 32A		1,40 €	46.00	64,40 €
9063	Plus value pour réglages de nuit (applicable aux installations sportives et illuminations de bâtiments et végétaux...)		36,30 €	23.00	834,90 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		676,42 €	5.00	3 382,10 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		349,12 €	5.00	1 745,60 €
9926	Fourniture et pose de matériel spécifique de tous types et de toutes technologies		4 928,75 €	1.00	4 928,75 €
10817	F projecteur GEN3 BVP528, 220 000 lm optique selon étude de type OPTIVISION LED		2 260,50 €	24.00	54 252,00 €
10846	F et P Equipement Olivio Complementaires - F et P projecteur 144L85-740 A4 BPS CL2 GY de type AREAFLOOD PRO Large 144 leds ou équivalent		842,60 €	1.00	842,60 €
			<b>Génie civil</b>		<b>0,00 €</b>
			<b>TOTAL HT</b>		<b>81 232,95 €</b>
			<b>TOTAL HT Coefficienté avec somme à valoir</b>		<b>95 923,25 €</b>
			<b>TVA (20.00%)</b>		<b>19 184,65 €</b>

Somme à inscrire au budget	Total TTC	115 107,90 €
Subvention accordée après facturation		0,00 €

SAINT JUNIEN, le

**Vu et approuvé  
Bon pour accord**

**Le Maire**